

Bourse au Permis

18/25
ans

Renseignements
et prise de rendez-vous

au
01 41 18 19 20
boursepermisdeconduire@ville-suresnes.fr

Points de retrait du dossier papier :

À la Direction Attractivité et Vie Citoyenne
7/9 rue du Mont-Valérien

À l'espace jeuneS Centre-ville
6 allée des Maraîchers

À l'espace jeuneS Cité-jardins
5 allée des Platanes

Au SIJ Payret Dortail
13 rue Maurice Payret Dortail

ou en

Téléchargement sur le site internet de la ville
suresnes.fr

Direction de la communication · janvier 2026 · design : margarita mimovic · illustrations : AdobeStock · impression : reprographie

Bourse au Permis

18/25
ans

La ville aide au financement
du permis de conduire



Candidatez avant le 20 Février 2026

Direction « Attractivité et Vie Citoyenne » · 01 41 18 19 20
7/9 Rue du Mont Valérien · boursepermisdeconduire@ville-suresnes.fr



suresnes

Bourse au Permis

18/25 ans

Qu'est-ce que c'est ?

Pour favoriser l'insertion professionnelle, la Mairie de Suresnes peut aider au financement des frais d'obtention du permis de conduire pour les jeunes de 18/25 ans. Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 1300€ (pour un forfait code + 35h de conduite) en fonction des ressources du jeune ou de sa famille.

En échange, les bénéficiaires doivent réaliser 35 heures de contreparties au sein des services de la Ville ou des associations et participer à une réunion de 2h avec les acteurs jeunesse.

Conditions

- Avoir entre 18 et 25 ans
- Habiter à Suresnes
- Avoir un projet professionnel ou de formation qui nécessite le permis de conduire
- Ne pas avoir commencé des leçons de conduite
- Ne pas être éligible à l'aide au permis régionale (stagiaire de la formation professionnelle inscrits en EDI, ELC, PEE ou jeunes en parcours PACEA)

Pièces à fournir

- Une lettre de motivation expliquant les raisons pour lesquelles une bourse est sollicitée
- Un curriculum vitae
- Une copie de la carte d'identité
- Une photo récente
- Une attestation scolaire de Sécurité Routière Niveau 2 (ASRR2)
- Une copie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- Un justificatif de domicile à votre nom ou un certificat d'hébergement
- Le dernier avis d'imposition (ou celui des parents, le cas échéant)

Les étapes

1

Je télécharge mon dossier sur le site internet de la ville **suresnes.fr** / Mon enfant / Jeunesse / Devenir autonome / La bourse au permis

ou je le demande à la direction **Attractivité et Vie Citoyenne.**

ou

À Suresnes Information Jeunesse (SIJ Centre ville, SIJ Payret), **dans les Espaces Jeunesse** (Centre ville, Cité-Jardins), **à la Mission locale** (voir adresses au dos)

2

J'envoie mon dossier et les pièces justificatives et **je participe à un entretien de motivation**

3

Mon dossier sera examiné en comité et je serai informé de l'avis émis (attribution ou non d'une bourse, montant, condition)

4

Si mon dossier est accepté, **je signe la convention** et je m'engage à **réaliser 35h de contreparties** dans un service de la ville ou une association dans les neuf mois et à participer à une réunion avec les acteurs jeunesse

5

Tous les signaux sont au vert ! **Je m'inscris dans une des 3 auto-écoles suresnoises partenaires du dispositif**

6

Une fois que j'ai réalisé mes contreparties je débute mes leçons de conduite

